4241 - Le pèlerinage de celui qui est entrain de payer des mensualités consécutives à un achat usurier.

question

Mes parents ont acheté une maison par crédit remboursable par tranches et assortie d'un taux d'intérêt... Ils ont décidé maintenant d'aller faire le pèlerinage alors qu'il leur reste 15 années pour achever le remboursement du prêt. Leur est-il permis de faire le pèlerinage alors qu'ils sont débiteurs ? Devraient-ils attendre l'écoulement des 15 années ? Peuvent-ils effectuer la Oumra pendant ce temps, si le pèlerinage majeur ne leur est pas permis ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il leur est permis d'effectuer le pèlerinage après le paiement de la tranche arrivée à échéance ; ils n'ont pas à attendre la fin des tranches. Mieux, s'ils sont capables de payer la tranche échue et de faire le pèlerinage en même temps, ils doivent le faire. Il en est de même de la Oumra. Mais il doivent se repentir devant Allah pour s'être impliqués dans une opération usurière.

Allah le sait mieux.